



CTS du 7 OCTOBRE 2020



Monsieur le Président,

Avant d'aborder les points mis à l'ordre du jour de ce CTS :

- 1- Point sur le fonctionnement des services durant la crise sanitaire ;
- 2- Présentation du campus managérial des ministères sociaux ;
- 3- Point de situation sur la réforme OTE ;
- 4- Point sur le reclassement des agents des anciens services du développement économique des pôles « 3E » ;
- 5- Questions diverses.

L'UNSA s'interroge de savoir si le dialogue social, prôné comme l'alfa et l'oméga par le gouvernement, s'applique encore aux ministères des finances et celui du travail. En effet, force est de constater que les ministères précités ne sont plus acteurs de leur avenir, les organisations syndicales n'apprenant les décisions prises qu'au travers des comptes rendus syndicaux du comité technique des DDI, rattaché désormais au ministère de l'intérieur. Ce dernier dispose unilatéralement des effectifs, des services et de leur organisation, sans qu'à aucun moment la représentation des personnels de nos ministères n'ait été entendue.

Manifestement, c'est la confiscation de tout droit d'expression des personnels de nos ministères !

L'OTE : c'est le coup de force permanent ! L'UNSA le dénonce fermement !

Après avoir reconnu la résilience des services DIRECCTE et DIECCTE, pendant le confinement, après avoir félicité les agents pour leur engagement indéfectible dans la prise en compte d'une l'activité partielle jamais égalée et d'une réactivité de l'ensemble des services déconcentrés, l'annonce du PLF 2021, avec les coupes sombres infligées en termes de baisse des effectifs, ne peut être vécue que comme un camouflet sans précédent. « Les ministères perdants » sont ceux du travail et des finances, affaiblis par les dispositions du projet de loi de finances ! Le « quoi qu'il en coûte » ne s'applique pas « aux perdants » !

L'UNSA se pose la question de savoir si l'épidémie COVID19 est derrière nous ?

La France est-elle réellement entrée dans le « jour d'après », sa situation sanitaire semble ne plus poser d'incertitude ?

Pour l'UNSA, « le jour d'après » ressemble étrangement « au jour d'avant », elle s'interroge :

- Quelle est la cohérence d'une diminution des effectifs dans une période d'accroissement du volume des interventions dévolues aux services déconcentrés ?
- Quelle est la cohérence de la mise en place d'une réforme pendant une crise sanitaire et sociale qui place nos services en grande tension ?
- Quelle plus-value, quelle synergie apporte au final ce rapprochement Cohésion sociale / DIRECCTE dans la situation actuelle ?
- Quels moyens ont été mis en place pour éliminer ou réduire les risques psychosociaux pour ce projet de restructuration ?

La question de la pertinence et de la cohérence de l'action publique avec des décisions qui ressemblent davantage à des prises de positions politiques et idéologiques interrogent. Ainsi par exemple, le Service Économique Régional décimé l'an passé avec le départ de nombreux agents et la perte de compétences rares se voit désormais renforcé en urgence par des contractuels qui devront être formés, mais par qui ?

Le Premier ministre, a décidé de relancer les réformes de l'organisation territoriale de l'État engagées par son prédécesseur.

Les secrétariats généraux communs (SGC) aux préfetures et aux directions départementales interministérielles (DDI) "devront être mis en place le 1er janvier 2021, ce qui signifie une dichotomie entre les services de gestion et les agents dans les services, éloigner les services en charge des ressources humaines est le meilleur moyen de casser la culture de chaque ministère.

Pour l'UNSA, c'est évidemment le but recherché !

Les autres axes de la réforme de l'organisation territoriale de l'État amorcée par le gouvernement, avant le confinement, sont eux aussi réactivés. C'est le cas notamment de la création des directions régionales à l'économie, à l'emploi, au travail et aux solidarités (DREETS) et des directions départementales à l'emploi, au travail et aux solidarités (DDETS) qui seront mises en place au 1er avril 2021.

A ce titre, l'UNSA, signataire du protocole d'accord le 25 novembre 2019, signé à plus de 50 % de la représentation syndicale, qui définit les modalités d'accompagnement RH des agents relevant des services territoriaux des ministères sociaux impactés par l'évolution de l'Organisation Territoriale de l'État dont la note aux préfets des ministres "sociaux" en date du 10 janvier 2020, se doit d'être appliqué et non écarté d'un revers de main par les préfets qui se refusent à prendre en compte ce protocole qui se doit d'être appliqué !

Par ailleurs, vouloir supprimer les CHSCT juste pour satisfaire à un parallélisme de ce qui s'est fait dans le privé alors que les agents n'ont pas les mêmes prérogatives, risque d'avoir des conséquences. Ainsi, la dilution des compétences des CHSCT dans les Comités Techniques et ce, dans une période propice aux restructurations, risque de se traduire par un appauvrissement du dialogue social et par conséquent à l'augmentation des risques psychosociaux.

**L'UNSA met en garde contre une fuite en avant qui consisterait à cocher les cases d'un programme préétabli, quoiqu'il arrive et surtout quoiqu'il en coûte pour faire montre d'un pseudo courage politique sans tenir compte des réalités ni des conséquences sur la santé physique et mentale des agents.**

Pour l'UNSA, l'un des enjeux majeurs des prochains mois sera prioritairement de maintenir la cohésion des agents en protégeant les collectifs de travail. Le fonctionnement de nos services pendant cette crise sanitaire qui perdure, valide la pertinence de l'organisation actuelle des DIRECCTE qui ont su se « réinventer » en permanence, sur les territoires, même pendant le confinement. Nos services ont démontré une adaptabilité et une réactivité indéniable dans un contexte dégradé. Les agents ont fait preuve d'un engagement sans faille alors que les organisations de travail et les moyens informatiques n'avaient pas été dimensionnés pour assurer nos missions.

Qu'en aurait-il été si la réforme de l'OTE avait déjà été mise en place ?

L'UNSA vous remercie de votre attention.

